

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 14 JUIN 2016

- **Début de séance : 19H10**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Present(e) (s) : Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, B. FAVARO, Ch. BULAT, Cl. DUPONT, B. ADAM, D. DUQUENNE, S. BLAREAU, F. BON**
- **Absent (e) (s) excuse (e) (s): Ph. LOISEAU, S. MARELLE**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 mai 2016

Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée délibérante approuve l'ordre du jour.

Décision modificative n°1

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de crédit du compte 2131 au compte 2183 d'un montant de 1 500 €.

Et le transfert de crédit du compte :

6042 d'un montant de 250 €

60631 d'un montant de 300 €

60633 d'un montant de 500 €

6232 d'un montant de 300 €

Soit un total de 1 350 € au compte 6531

Délégation de signature pour le nouvel adjoint

En vertu de l'article L 2122-18 du CGCT, le maire donne délégation à Madame FAVARO Brigitte pour certaines fonctions et signatures et prendre les arrêtés de délégations à dater de ce jour, le mardi 14 juin 2016.

Délégation pour la délivrance des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux, certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés. A cet effet, dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 la légalisation des signatures, certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produits à l'appui du mandat de paiement, délégation pour toutes pièces d'état civil et certification de la conformité de ces pièces.

En application de l'article 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame FAVARO Brigitte adjointe au maire est déléguée aux finances financières et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives aux questions financières.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Eclairage public

Après le recensement des points lumineux sur la commune, le maire demandera dans un premier temps le remplacement des lampes par des leds et ajoutera 5 points lumineux.

La compétence éclairage public étant du ressort de la CCPM, celle-ci communiquera son calendrier sur les investissements futurs.

Information réunion PLUI

Au cours de cette séance, l'accent fut mis sur l'analyse de la démographie et de l'habitant sur le territoire de la Communautés de Communes du Pays de Mormal.

Travaux route de la Longueville

La DDE donne son autorisation sur l'implantation des 2 ralentisseurs. Les travaux des trottoirs seront terminés fin semaine 24.

Questions diverses

- Fermeture de la mairie du 29 juillet au 23 août 2016 inclus
- Le Schéma de cohérence territorial (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le grenelle II renforce les objectifs des SCOT afin de contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La CCPM essaie de sauvegarder ces objectifs.

Fin de séance : 21h00

